

Domaine Public

DP

JAA

1002 Lausanne

21 septembre 1995 – n° 1226
Hebdomadaire romand
Trente-deuxième année

Réforme de l'administration: notre tarif

Il y a peu encore, les collectivités publiques qui s'essayaient à la nouvelle gestion publique (NGP) – le «New Public Management» – faisaient figure de pionnières. Ou alors on les regardait avec compassion, pressées qu'elles étaient par leur situation financière catastrophique de recourir à cette dernière extrémité. Bientôt, celles qui continueront d'ignorer ce vent de réforme passeront pour de mauvaises élèves, prisonnières d'un conservatisme crasse et suicidaire.

Ce mouvement de rénovation des administrations ne laisse pas d'inquiéter la gauche qui se proclame combative et les syndicats de fonctionnaires. Ils y voient un nouvel avatar du néolibéralisme triomphant qui tente ainsi d'inoculer à la sphère publique le virus du marché, la concurrence et le goût du profit. Dans l'intention bien sûr d'affaiblir l'Etat et de laisser libre cours à la volonté de puissance de l'économie.

Domaine Public, qui a contribué à la diffusion des principes de la nouvelle gestion publique en Suisse romande – 4300 exemplaires de la brochure «Quand l'esprit d'entreprise vient à l'Etat – Pour une réforme du service public» vendus à ce jour –, fait figure aux yeux de certains d'allié objectif des fossoyeurs de l'Etat social, au nom d'une pensée à la mode.

Mais voilà, à côté des cantons de Zurich, Lucerne et Genève, par exemple, les villes de Berne, Zurich et Genève, gouvernées par des majorités de gauche, entreprennent elles aussi une réforme de leurs administrations, inspirée des principes de la NGP. Alors, confusion générale des esprits, marmelade idéologique? Plus simplement, reconnaissons là une communauté de problèmes et la prise de conscience d'une nécessaire adaptation de l'agir public. Mais une étiquette – la nouvelle gestion publique ou une administration orientée vers l'efficacité – ne fait pas encore un Etat nouveau.

Il est vrai que ce label attrayant – qui ne rêve pas d'une administration plus dynamique, plus efficace, plus proche d'un public qu'elle est censée servir? – recouvre des intentions très diverses. Par exemple, les réformes menées à la

hussarde par les conservateurs britanniques sous cette appellation peuvent justifier la méfiance à l'égard de cette démarche.

Partout en Suisse, les collectivités qui s'avancent sur ce terrain le font à titre expérimental. Fermer les yeux sur ces tentatives, les dénoncer avant même qu'elles n'aient conduit à des résultats tangibles, c'est se priver des possibilités d'en influencer le cours et légitimer l'indéfendable: une administration drapée dans son organisation hiérarchique, vouée au culte du règlement et préoccupée d'abord par sa survie.

Pour y voir clair dans cette vague de modernisation et trier le bon grain de l'ivraie, quelques critères simples sont indispensables. En premier lieu celui de la participation des fonctionnaires. On dit de la NGP qu'elle est d'abord une révolution des esprits. Or une telle révolution ne se décrète pas d'en haut, elle se construit avec la collaboration de tous les acteurs impliqués.

Ensuite, les conditions de travail de la fonction publique et, de manière générale, des salariés fournissant des prestations d'intérêt public. Pour être acceptable, la NGP doit contribuer à améliorer ces conditions (plus d'autonomie et de responsabilité) et ne pas chercher à abaisser le coût des prestations en diminuant les salaires et en imposant des cadences de travail inhumaines. La NGP ne consiste pas à couper aveuglément dans les budgets sociaux, mais bien à dégager des priorités en faveur des prestations de base et à en améliorer la qualité et l'efficacité.

L'autonomie nouvelle concédée à l'administration ne doit pas conduire au développement d'une bureaucratie disposant d'un pouvoir discrétionnaire. Au contraire, la NGP implique un contrôle accru des résultats de l'action administrative par les autorités, pour autant que ces dernières s'en donnent les moyens.

Si ces critères trouvent place dans les réformes en cours, on peut espérer que les débats comptables, qui monopolisent aujourd'hui la scène publique, laisseront place à un vrai débat politique sur les missions et les objectifs prioritaires de l'Etat.

JD

Quel patois parlez-vous à la maison, au travail ?

Les résultats du grand recensement fédéral de 1990 sont, tardivement, rendus publics après dépouillement. C'est l'occasion de retoucher nos portraits helvétiques.

RÉFÉRENCE

Profil des Vaudois. Individus et ménages au travers du recensement fédéral de la population 1990. SCRIS, août 1995.

Le chapitre consacré aux langues parlées a été élaboré par Yves Ammann.

(ag) 6 873 687 résidents en Suisse ont été radiographiés par questionnaire. Pour que le résultat soit en tous points concluant, il aurait fallu des réglages parfaits, des premières épreuves, avant que soit donné le bon à tirer du grand questionnement. Tel ne semble pas avoir été le cas, si l'on en juge par le questionnaire sur les langues. Il fallait donc préciser quelle langue nous parlions habituellement :

- à la maison avec nos proches;
- à l'école ou au travail.

Les langues étant énumérées dans l'ordre suivant: dialecte alémanique, allemand, patois romand, français, dialecte tessinois ou italo-grison, italien, romanche, anglais, autres.

Obscurités

La symétrie avec la Suisse allemande confère au patois romand (il n'y a jamais eu de patois romand et il ne subsiste que quelques patois valaisans encore parlés) une importance qui ne correspond à rien. Mais quelques étrangers (350) ont affirmé le parler, c'est-à-dire s'exprimer comme les habitants de la Romandie. D'autres, dans la même bonne intention, ont déclaré parler le romanche, autre appellation, à leurs yeux, de la langue de la Romandie!

Moins amusant, et hélas significatif, seul l'anglais est expressément nommé au titre des langues étrangères, ce qui est méprisant à l'égard des Espagnols, des Portugais, dont on connaît le rôle dans la vie nationale, et qui sont relégués dans la rubrique «autres». Enfin que peut signifier la langue parlée à l'école? La langue véhiculaire de l'enseignement ou les langues enseignées?

Homogénéité linguistique

La Suisse reconnaît plusieurs langues nationales, mais elle ignore le brassage linguistique.

Dans tous les cantons, sauf six, la langue territoriale est parlée par plus de 80% de la population, y compris le canton de Berne, réputé bilingue! On n'y recense que 7,8% de francophones. Ce chiffre à lui tout seul éclaire le problème du Jura Sud. En revanche, le Tessin ne semble pas menacé de germanisation.

Dans les cantons alémaniques, les minori-

tés linguistiques (moins de 20%) voient l'italien l'emporter sur le français, en raison de l'immigration, mais ces deux langues (dites nationales) réunies sont moins parlées que l'ensemble des autres langues. Même Bâle-Ville, qui est en dessous de la barre des 80% (79% de germanophones), dont la sensibilité est rhénane, marquée par la France voisine, ne recense que 3% de francophones.

Si la langue fut un des facteurs déterminants du choix européen, il serait illusoire d'attendre d'une perméabilité linguistique un renversement de situation dans les cantons alémaniques où, une fois exceptés les cantons multilingues (Valais, Fribourg, Grisons) seuls se distinguent Vaud et Genève.

Le parler des Vaudois

77% seulement des Vaudois parlent français comme langue principale. L'explication est simple: c'est un canton de forte immigration non seulement étrangère, mais suisse (6% des résidents parlent allemand), enfin, à la marge, il participe à l'internationalisme genevois.

Sous les chiffres vaudois, on découvrira sans peine le reflet d'une société à deux vitesses, et peut-être aussi l'(inter)dépendance du canton avec les grands centres économiques suisses alémaniques et internationaux. Quelles sont les langues les plus parlées au travail, outre le français?

D'abord l'anglais, mais c'est une minorité, celle des cadres. Et lorsque deux langues sont nécessaires, ce sont l'anglais et l'allemand (voire le suisse allemand). Mais ni les Portugais, ni les Yougoslaves, et encore moins les Turcs, les Albanais, les Arabes ne peuvent faire valoir au travail leur bilinguisme. Langues de manœuvres!

Ecole intégratrice

L'école révèle son formidable pouvoir d'intégration. Entre 5 et 19 ans, largement plus de la moitié des jeunes Italiens et Espagnols annoncent le français comme langue principale. Plus difficilement (4%) les Portugais et les Yougoslaves. Cet effort d'assimilation a un coût (classe d'accueil, pédagogie compensatoire), ce que les milieux patronaux qui préconisent à la fois une large ouverture des frontières et une énergique politique d'intégration semblent parfois oublier. ■

Un exemple des richesses du dossier : Y a-t-il des couples bilingues unissant des époux parlant chacun une autre langue principale que celle du conjoint? Sont homogènes: les francophones et les minorités moins intégrées.

Degré d'homogénéisation linguistique des couples vaudois :

| | |
|--------------|------|
| Français : | 88,7 |
| Allemand : | 48,5 |
| Italien : | 61,1 |
| Espagnol : | 80,3 |
| Portugais : | 87,4 |
| Anglais : | 51,6 |
| Yougoslave : | 82,1 |

Les laissées-pour-compte du 2^e pilier

Le revenu des retraités s'est globalement amélioré grâce au 2^e pilier. Cependant les «poches de pauvreté» féminines n'ont pas disparu, elles vont aller croissant avec la proportion élevée de femmes seules (divorce, veuvage, longévité) et ne doivent rien au hasard.

REPÈRES

Evolution des ressources et du pouvoir d'achat des personnes âgées dans le canton de Vaud, Fabrice Ghelfi, 1993, SCRIS (Service cantonal de recherche et d'informations statistiques), Lausanne.

(vb) Les laissées-pour-compte du 2^e pilier ne doivent nullement leur situation à des accidents de parcours, mais à des trajectoires féminines (plutôt que la carrière, la famille, pour résumer).

Le modèle du retraité suisse idéal est masculin, il travaille à plein temps et cotise pendant toute sa vie professionnelle. 94% des actifs masculins, en effet, travaillent à temps plein, alors que 50% des femmes actives sont employées à temps partiel.

Distinguons parmi celles-ci, celles qui gagnent moins de 23 280 francs par an. Elles se trouvent en dessous du montant dit de coordination, c'est-à-dire qu'elles sont hors LPP. Pour ces femmes, pas de cotisation. Sauf en cas de prévoyance personnelle, elles ne touchent que l'AVS. Inscrit dans la loi, ce seuil a en outre un effet pervers: les employeurs de certaines branches ont tout intérêt à fractionner les postes afin de payer moins de cotisations sociales (quand on sait de surcroît que la productivité d'une personne à temps partiel est plus élevée...).

Régimes variés

Pour une grande partie des autres femmes actives travaillant à temps partiel et touchant un salaire au-dessus de la barre des 23 280 francs, elles cotiseront certes, mais sur une très petite somme. En effet, le régime dit minimum légal LPP (qui concernerait 55% des assurés – un chiffre difficile à clarifier) signifie que les cotisations (salariales et patronales) sont calculées sur la somme comprise entre 23 280 francs et le salaire touché. Ce qui donnera, pour les bas salaires, un deuxième pilier très faible, même si la personne cotise durant les années requises (dès l'âge de 25 ans).

Précisons que les régimes des caisses de pensions étant variés, certaines caisses, celles qui régissent les retraites des fonctionnaires par exemple, permettent au salarié de cotiser depuis les premiers francs, même avec un salaire en dessous de 23 280 francs. Les femmes dont nous parlons sont peu concernées, étant majoritairement employées dans le secteur privé.

Les retraites d'une bonne moitié des femmes actives (qui travaillent à temps partiel) seront donc proches du seuil de pauvreté. Comme l'on suppose que la plupart d'entre elles sont ou ont été mariées (sinon elles travailleraient à plein temps), on peut dire avec Jean-Pierre Fragnière que la condition

de retraitée de la plupart des femmes mariées dépend de la stabilité du couple. Conséquence: «Les femmes divorcées vont constituer le stock croissant des poches de pauvreté féminines», avertit le chercheur. Une amélioration toutefois, toute récente, apportée avec le libre passage intégral, permet aux divorcées retraitées de se voir attribuer une partie de l'avoir LPP de l'ex mari, depuis le 1^{er} janvier 1995. Le jugement de divorce règle cette question. Quant aux veuves (qui n'ont pas exercé de profession ou à temps partiel), elles restent tributaires de l'état du compte prévoyance de leur mari.

Si actuellement une femme ayant arrêté son activité professionnelle pour élever ses enfants voit le bonus éducatif reconnu grâce à la dernière révision de l'AVS, sa propre LPP demeure lacunaire. Elle l'est d'autant plus que les salaires féminins stagnent en moyenne 30% en dessous des salaires masculins, qu'une femme mère de famille peut rarement cotiser durant toute sa période de femme active, et que les cotisations, proportionnelles au salaire, rétrécissent singulièrement lorsque l'on travaille à temps partiel.

Il faut espérer que les critiques faites au système actuel seront prises en compte dans les travaux liés à la première révision de la LPP dont, pour l'instant, rien n'a filtré... ■

Médias

Pour son offensive automnale, l'hebdomadaire dominical «SonntagsZeitung» a augmenté le nombre de ses cahiers. Il y en a maintenant huit pour plus de 100 pages: actualités, dossiers, sports, culture, économie, argent, tendances, voyages. Quel temps reste disponible pour sortir ou regarder la télévision ?

Depuis 1868, les Suisses aux Etats-Unis ont un journal paraissant à New York. Titre actuel: *Swiss American Review*. Il y a des articles en cinq langues, donc y compris le romanche. Certains titres sont même en latin: «*Helvetia Gallica*», pour des informations sur les cantons romands.

A La Lenk, les jeunes participants à un camp sur la fabrication d'un journal ont produit une édition intitulée «*Habasch*»/«*Le stylo habile*».

Un miroir de la crise économique

L'AI, c'est l'assurance en cas de malheur, et comme le malheur n'arrive qu'aux autres, elle se fait plus discrète que l'AVS, dont elle est la petite sœur. Pourtant, si l'on se penche sur les chiffres, on remarque l'augmentation spectaculaire des cas relevant de l'AI, et qui reflète clairement l'augmentation du chômage en Suisse.

(cog) Pendant toute la période allant de sa création à la fin des années 80, l'AI a œuvré comme toute institution sociale, dans le contexte des «trente glorieuses».

Cette heureuse conjoncture lui a permis de doter le pays d'établissements de qualité. L'emploi de personnels mieux formés, le diversification des mesures de réadaptation, les performances des moyens auxiliaires ont démontré peu à peu que le respect dû aux personnes invalides n'est pas matière à sentimentalisme mais à actions précises, pensées, professionnelles.

Aujourd'hui, l'AI doit faire face non seulement à la nouvelle donne économique, qui lui impose une réflexion sur ses moyens, mais aussi à l'accroissement du nombre de demandes. Cette évolution suit à peu de chose près ce que l'on connaît des courbes du chômage. Ainsi, lorsqu'il y a nécessité économique, les prestations de l'AI sont plus

fortement sollicitées. Face à la situation financière, le Conseil fédéral a proposé en 1993 déjà que la compétence, refusée jusqu'à maintenant, de relever le taux des cotisations à 1,5% du salaire au plus, lui soit accordée.

Y a-t-il dérapage?

Comme la nature des prestations et les critères de leur octroi n'ont pas été légalement modifiés ces dernières années, les organes de l'AI n'ont pas eu à être ou plus sévères ou plus laxistes qu'auparavant.

Par contre, la fragilité économique peut provoquer des manifestations d'insécurité, même chez les personnes actives et, bien entendu, de l'instabilité chez les plus sensibles, avec des atteintes graves à la santé, parfois irréversibles. En fait, on peut noter chez certains chômeurs en fin de droit le développement d'angoisses pathologiques

La troisième révision

(cog) Si les dépenses globales de l'AI sont quatre fois plus importantes que celles de l'AVS, la philosophie des deux lois ne diffère pas pour l'essentiel: maintenir dans la vie sociale des groupes de personnes pouvant en être exclues pour des raisons financières surtout, mais aussi à cause de dysfonctions d'origine socio-économiques.

Les accents portés sur les moyens d'intervention ne sont cependant pas les mêmes. Le système de rentes est bien évidemment privilégié dans l'AVS, même si d'importants montants sont consacrés aux infrastructures destinées aux personnes âgées. Les possibilités de réadaptation par des mesures scolaires, professionnelles,

thérapeutiques, médicales et sociales sont au cœur du dispositif de la loi sur l'assurance invalidité.

Dans l'ensemble, la LAI a donné satisfaction depuis ses débuts en 1960, tout en connaissant diverses adaptations positives grâce aux apports de la jurisprudence du Tribunal fédéral des assurances et à trois révisions, dont la dernière, entrée en vigueur au 1^{er} janvier dernier, bouleverse toute l'organisation interne.

Si les institutions fournissant des prestations directes ne sont pas touchées par cette

nouvelle organisation, il n'en va pas de même des organes d'exécution de l'AI, notamment les offices cantonaux (OAI) nouvellement créés, et qui reprennent les tâches des offices régionaux, ainsi que les commissions AI, supprimées. Ce dernier point marque l'abandon du système de milice et la professionnalisation de l'organisation.

On peut espérer de cette troisième révision qu'elle conduira à une meilleure harmonisation dans l'application des mesures. Peut-être aura-t-elle quelque influence sur l'évolution des dépenses.

Le regroupement d'attributions autrefois dispersées va permettre aux OAI une attribution plus rapide des prestations dont la nature demeure inchangée. Désormais, ils comprennent des unités interdisciplinaires regroupant des spécialistes en matière juridique, administrative, d'orientation scolaire et professionnelle ainsi que du placement, avec une équipe médicale en appui logistique.

Directement responsables devant l'OFAS (l'Office suisse des assurances sociales), ils vont pouvoir porter l'accent sur la qualité et la proximité du service aux personnes handicapées: l'accélération des procédures, le développement de l'information et de la communication tant auprès des assurés que des partenaires de l'AI (milieux sociaux, médicaux et économiques), l'aide et les conseils aux assurés en difficulté face aux divers réseaux sociaux. ■

Evolution des dépenses (en mo)

| 1991 | 1992 | 1993 | 1994 |
|--------|--------|--------|------|
| 4618,7 | 5250,6 | 5987,3 | 6396 |

Résultat d'exploitation (en mo)

| 1991 | 1992 | 1993 | 1994 |
|--------|-------|--------|------|
| +222,7 | +11,2 | -419,9 | -625 |

aux multiples effets physiques et psychiques qui, selon l'âge et les circonstances de la vie, provoquent des situations d'incapacité professionnelle.

A ces phénomènes, qui bousculent des vies, en général dès la fin de la quarantaine, s'ajoutent ceux qui touchent les mineurs. On connaît les gros efforts d'insertion scolaire, puis professionnelle, consentis au nom de la philosophie de réadaptation de l'AI.

Or, l'ouverture des entreprises aux jeunes invalides qui pourraient trouver une place active dans la société n'est plus la même qu'en conjoncture normale. Elle échappe aux jeunes qui ne sont pas très performants ou simplement pas compétitifs, même avec des critères peu sévères. Ces difficultés d'insertion provoquent bien évidemment des demandes d'entrée dans les réseaux AI dès la fin de la scolarisation.

Causalité entre capacité de gain et santé

Ainsi, l'AI a sa part dans la solution des problèmes sociaux, sans doute au-delà de ce que le législateur a pu imaginer dans des périodes de bonne conjoncture, à des moments où des pathologies liées à la fragilité économiques entraînent peu en considération. Mais il faut se rappeler que la notion d'invalidité est bien une notion économique, ainsi que le stipule l'art. 4 LAI:

«L'invalidité au sens de la présente loi est la diminution de la capacité de gain, présumée permanente ou de longue durée qui résulte d'une atteinte à la santé physique ou mentale provenant d'une infirmité congénitale, d'une maladie ou d'un accident». L'évolution actuelle de l'AI n'est donc pas fortuite. Elle correspond à ce que l'on peut attendre en période de mauvaise conjoncture.

Face à des malades en bout de course, les réactions des médecins, dont l'avis demeure décisif pour toute demande, sont intéressantes. En effet ces derniers sont amenés à jouer entre les diverses possibilités de la palette sociale, entre assurance maladie, aide sociale et assurance invalidité, alternativement, subsidiairement ou parallèlement. Sans doute parfois en méconnaissant l'ensemble des possibilités légales. Plus souvent, avec le sentiment, partagé par leurs patients et leur famille, qu'il vaut encore mieux être un rentier AI qu'un assisté.

Ainsi se pose la question d'une meilleure coordination entre tous les régimes sociaux. Un observateur ignorant nos structures aurait de la peine à se retrouver dans les multiples pièces du patchwork social helvétique. A partir de ce constat, on pourrait imaginer tout d'abord des démarches de coordination, en complément de celles visant à l'harmonisation interne de chaque régime. ■

GENÈVE

Le logement toujours au centre des conflits

(jd) En matière immobilière, le canton de Genève est depuis longtemps le lieu de tous les excès. De tous les blocages également, ce qui à terme ne peut que nuire aux propriétaires comme aux locataires.

L'exiguïté du territoire, l'attraction exercée par un marché du travail en constante expansion ont provoqué un déséquilibre permanent entre l'offre et la demande de logements. Cette pénurie, mais aussi une structure de la propriété favorisant l'anonymat des détenteurs de capitaux immobiliers, ont pesé lourdement sur le niveau des loyers. Avant et plus que les autres régions du pays, Genève a connu les phénomènes liés à la spéculation: ventes et reventes à la chaîne, démolitions, changements d'affectation, congés-ventes.

Peuple de locataires à 85%, les Genevois se sont défendus vigoureusement par le biais de l'initiative et du référendum. Le canton connaît depuis 1962 déjà des restrictions légales aux transformations et aux démolitions d'immeubles d'habitation. Le dispositif est renforcé en 1983, à la suite d'une initiative socialiste, complété en 1985 au chapitre des congés-ventes, précisé en 1989 et augmenté en 1992 pour empêcher le maintien de logements vides sans motifs justifiés.

Le légalisme face à la crise

La législation actuellement en vigueur, dans le but de «préserver l'habitat et les conditions de vie existants» et de protéger les locataires et les propriétaires d'appartements, interdit la démolition, la transformation et le changement d'affectation des immeubles d'habitation. Les dérogations sont épuisamment énumérées et assorties de conditions strictes quant au genre et au loyer ou au prix, ces derniers devant répondre «aux besoins prépondérants de la population». Ce que la jurisprudence a traduit par un prix de 2400 à 3225 francs par an la pièce.

Si l'on y ajoute la loi sur les constructions et un aménagement du territoire qui délimite strictement les différentes zones, Genève dispose d'un corset législatif finement tissé.

La crise dans le secteur de la construction et une certaine détente sur le marché immobilier ont changé les données du problème. Aujourd'hui, la rénovation d'un parc immobilier en mauvais état viendrait à point pour relancer un secteur au bord de l'asphyxie. Par ailleurs, la rigueur de la loi a contribué au développement d'un double marché, celui des immeubles anciens où les loyers sont relativement abordables et celui des logements neufs mais chers.

| 1 ^{ère} annonce de demande AI | | | |
|--|-------------------|-------|-----------------------|
| | En chiffre absolu | | En % |
| | 1987 | 1994 | 1987-1994 progression |
| ZH | 7331 | 9976 | 36% |
| BE | 5646 | 7741 | 37% |
| FR | 1566 | 2093 | 34% |
| BS | 1539 | 2176 | 41% |
| GR | 1344 | 1877 | 40% |
| TI | 2169 | 2925 | 35% |
| VD | 3894 | 7377 | 89% |
| VS | 1970 | 2602 | 32% |
| NE | 1237 | 1748 | 41% |
| GE | 2351 | 4062 | 73% |
| JU | 735 | 835 | 14% |
| CH | 58132 | 74945 | 29% |

JEAN-CHRISTIAN
LAMBELET

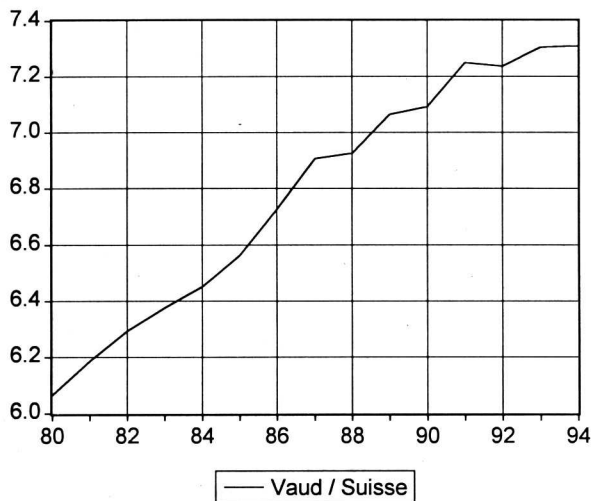
professeur au Département d'économétrie et d'économie politique de l'Université de Lausanne et à l'Institut des Hautes études internationales (HEI) de Genève, directeur de l'Institut Créa, Université de Lausanne.

L'INVITÉ DE DP

Réalité et perception

On observe souvent des décalages étonnants entre la réalité – historique ou économique – et les perceptions prévalant dans le public. Illustrons cela au moyen de trois exemples, dont deux sont tirés de l'histoire et dont un concerne l'état actuel de l'économie vaudoise.

RAPPORT EN % DES CONSOMMATIONS D'ELECTRICITE
DU CANTON DE VAUD ET DE LA SUISSE



Si l'on dit «Munich, Chamberlain, Tchécoslovaquie», pratiquement tout le monde pensera tout de suite «capitulation honteuse, *appeasement*, petit pays sacrifié pour rien». Une tout autre interprétation, ou réalité, semble cependant émerger de récentes recherches historiques. Le vrai perdant de Munich serait ainsi Hitler, lequel voulait sa guerre en 1938 déjà, parce qu'il pensait (correctement) qu'il aurait plus de chances de la ga-

agner qu'une ou deux années plus tard. Quant à Chamberlain, lequel semble valoir beaucoup mieux que sa réputation, il ne se faisait aucune illusion sur l'Allemagne nazie et son chef; ce qu'il visait entre autres, et ce qu'il obtint non sans peine à Munich, c'était une période de répit, avant une guerre inévitable, pour permettre à l'aviation anglaise d'atteindre une masse critique adéquate. En d'autres termes, s'il n'y avait pas eu accord à Munich, et que la bataille d'Angleterre, ou quelque chose d'analogue, ait eu lieu en 1938 ou au début de 1939, la RAF aurait probablement perdu la partie – à chacun d'imaginer la suite.

Fausse vérités

Deuxième exemple: tout le monde «sait» qu'historiquement parlant, les pays aujourd'hui développés se sont industrialisés à partir du milieu du 18^e siècle grâce aux matières premières bon marché des pays en développement et, en particulier, des colonies d'antan. Or, selon Paul Bairoch, le plus connu sans doute des historiens économiques suisses, et ami sincère du Tiers Monde, cela n'est simplement pas vrai. Jusque vers 1950, les pays développés étaient en réalité exportateurs nets de matières premières. Car l'industrialisation en Europe et en Amérique du Nord s'est faite surtout avec du fer et du charbon, matières premières dont ces continents étaient abondamment pourvus, mais qui, sauf exceptions, faisaient défaut dans les pays en développement.

Lorsqu'on s'intéresse à un sujet quelconque, dont on ne connaît au départ que ce que tout le monde sait, et qu'on commence à regarder les choses de près, à examiner les faits, les informations, les chiffres disponibles, l'on s'aperçoit – trois fois sur quatre, dans mon expérience – que la réalité est probablement toute différente de l'image généralement admise. Un dernier exemple est l'état actuel de l'économie vaudoise.

Précisons tout de suite, avant qu'on ne nous traite d'optimiste endormeur, qu'il y a des problèmes économiques en terre vaudoise. Les principaux sont au nombre de quatre:

- le déficit «structurel» des finances publiques, dû aussi bien, dans le cas des finances cantonales, à une forte croissance des dépenses qu'à un allègement de la fiscalité dans les années de prospérité.

- Un taux de chômage anormalement élevé, lequel n'est pas nécessairement lié à une économie cantonale plus déprimée que la moyenne nationale, mais dont il se pourrait, selon divers indices, qu'il soit dû en bonne partie à des différences de comportement – toutes choses égales, on s'inscrit peut-être plus facilement au

●●●
D'où la proposition du Conseil d'Etat d'assouplir quelque peu le dispositif, notamment en levant l'interdiction de transformer, pour la remplacer par le système de l'autorisation, en acceptant sans autre des transformations dont l'effet sur les loyers n'excède pas une augmentation de 15% et en modulant le critère des besoins prépondérants de la population selon le lieu de situation de l'immeuble et la dimension des pièces et du logement notamment.

Dès la présentation du projet, l'association des locataires (ASLOCA) a annoncé le lancement d'un référendum qui obtiendra très probablement le soutien de toute la gauche. Au vu de l'attitude des Genevois, traditionnellement favorables aux locataires, ce référendum a des chances de succès. Mais on peut douter que cela profite à terme aux locataires: l'habitat continuera de se dégrader, les investisseurs craindront une législation rigide, et les habitants de logements neufs assumeront toujours le coût d'un marché scindé en deux. En choisissant d'agir d'abord pour la défense des situations acquises, la gauche néglige les intérêts des nouveaux arrivants sur le marché du logement.

Est-ce trop demander aux forces politiques genevoises de trouver une solution de compromis favorable à tous les locataires et qui redonne vie à un marché immobilier singulièrement anémique? ■

Une initiative paradoxale

(jg) Les Zurichoïses vont donc voter le 24 septembre sur la séparation de l'Église et de l'État. L'initiative est lancée par une droite libérale liée aux radicaux et à l'UDC. Elle s'en prend aux coûts élevés, à l'inégalité de traitement vis à vis des religions non subventionnées ainsi qu'à la nécessité pour les personnes morales de payer cette contribution. L'initiative est combattue par les partis bourgeois et par la gauche: pour nous, deux paradoxes et une crainte.

Premier paradoxe: il ne s'agit pas ici de religion, mais de politique et d'argent. Les cyniques diront, bien sûr, c'est évident, les socialistes défendent le rôle social des églises, une certaine droite exige des économies et les modérés veulent maintenir les choses en l'état. Bon, mais tout de même, la foi en une entité que certains appellent dieu et l'acceptation d'un dogme et d'une organisation autour de cette croyance est une affaire privée et non publique. On peut débattre de la nécessité ou non pour un État de soutenir une religion, mais cette discussion de fond n'est pas à l'ordre du jour à Zurich. Le problème semble purement instrumental.

Second paradoxe: selon nos conceptions romandes, influence française oblige, l'anticléricisme est plutôt l'affaire de la gauche.

Pour nous, Zurich, c'est le monde à l'envers. Faut-il défendre le lien entre les églises et l'État sous le prétexte que les orientations politiques de nombreux ministres du culte sont plutôt à gauche semble-t-il au bord de la Limmat? Autrement dit, un pasteur est-il un assistant social déguisé et un prêtre un psychanalyste d'un genre un peu spécial? Dans ces fonctions, ils coûtent d'ailleurs probablement moins cher aux budgets publics que des travailleurs sociaux. Mais on pourrait alors imaginer un subventionnement aux organisations sociales des églises et non aux institutions elles-mêmes. En période de restriction budgétaire, l'ouverture de ce débat ne serait pas inutile.

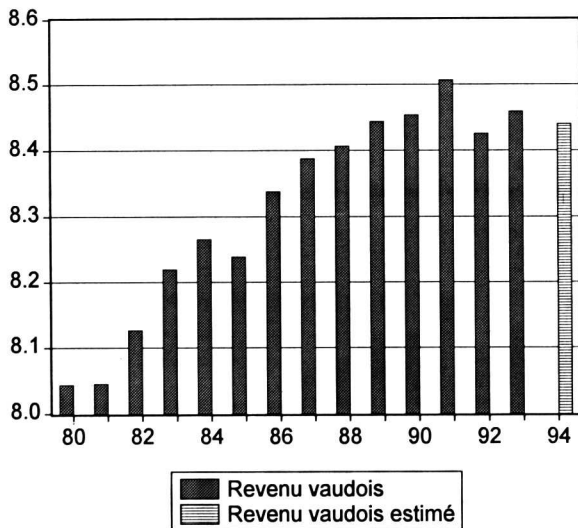
Une crainte enfin: il existe un anticléricisme éclairé et rationnel symbolisé par l'apostrophe du Don Juan de Molière à son valet qui s'inquiète de son absence de foi: *Je crois Sganarelle, que deux et deux font quatre et quatre et quatre font huit*. Il existe aussi un anticléricisme de droite, ode au paganisme, refus de la compassion chrétienne, qui accompagna quelques pages très funestes de l'histoire de notre continent. En trouve-t-on quelques traces cachées chez les auteurs de l'initiative zurichoise? Amis des bords de la Limmat, nous demandons un décryptage. ■

FORUM

chômage en Suisse romande qu'en Suisse allemande.

● La situation dans le secteur de la construction: en 1980, les dépenses de construction dans le canton représentaient un peu moins de

Revenu cantonal vaudois en % du revenu national suisse



7% du total suisse, puis elles augmentèrent fortement jusqu'à atteindre plus de 9% du total en 1988, pour retomber à un peu plus de 6% en 1993 – on a donc une belle courbe en forme de «bulle»

● Le secteur de l'hôtellerie: de 1985 à

1994, la part vaudoise dans le total suisse des nuitées est tombée presque linéairement de 8,4 à 7,1%.

Mais, il ne s'ensuit pas, contrairement à une

perception très répandue, que l'économie vaudoise soit moribonde en général! Tous les indicateurs dont on dispose, même si aucun n'est parfait, tendent à montrer le contraire, ce qui est quand même significatif. Les graphiques ci-contre en reproduisent deux – pour les autres, voir l'étude citée. Quoi de plus concret que la consommation d'électricité? Quoi aussi de plus représentatif tant pour les ménages que pour les entreprises? Or, on voit que la part vaudoise dans la consommation totale en Suisse tend à s'accroître assez régulièrement, rapidement de 1980 à 1991, plus lentement depuis lors. La part du revenu cantonal vaudois dans le revenu national est un indicateur moins concret, mais plus global (et calculé assez solidement) – or, on voit que cette part tend, elle aussi, à s'accroître selon le même profil général. Conclusion: il se pourrait bien que le problème économique vaudois soit en partie un problème de perception, celui de l'ambiance de *Götterdämmerung* économique qui prévaut dans le canton – et qui, d'un effet de la récession, est devenue une cause. ■

Références

J.-M. Natal, *L'économie vaudoise: où en est-on, et pourquoi?* A paraître à fin septembre dans les *Analyses & prévisions* de l'Institut Créa.
Paul Bairoch, *Mythes et paradoxes de l'histoire économique*, La Découverte, 1994.

La logique du scoop

(ge) Quand publier? Le plus vite, le plus haut, le plus fort bien sûr. Journalistes et conférences de presse sont aujourd'hui un passage obligé de la recherche pointue, celle qui produit des résultats. Il y a là une première distorsion, entre la recherche réelle, faite de résultats intermédiaires et statistiques, et cette science *magique*, qui vole de victoire en progrès. Où s'arrêtera-t-elle? Une activité qui ne connaît que des succès et si facilement, a-t-elle vraiment besoin d'autant d'argent?

Si le rêve du chercheur reste d'être publié dans *Science* ou *Lancet*, c'est souvent l'éditeur du journal spécialisé, l'organisateur du congrès voire la firme biotechnologique qui a racheté les retombées éventuelles d'une découverte qui «passe à la presse» (les universités sont généralement timides, encore).

La recherche sur le sida nous a offert plusieurs reprises le spectacle d'une annonce spectaculaire, suivie d'un oubli élégamment discret. Pourquoi? Ces études, annoncées prématurément, avaient toutes le même défaut: les effets du traitement miracle étaient étudiés pendant un temps trop court sur un échantillon trop restreint. Reflet de la compétition féroce dans un domaine où une grande partie des fonds accessibles dépendent de l'impact médiatique. De même, la perspective de *royalties* substantielles encour-

rage aussi la montée en épingle de résultats très préliminaires. Ainsi, le marché anti-obésité vaut 30 mia de dollars/an aux U.S.A. Or, il ne s'est pas écoulé une année entre la caractérisation d'une mutation qui rend certaines souris obèses, le rachat par Amgen (de Hoffmann La Roche) de toutes les retombées potentielles, l'isolation de l'hormone (leptine) liée à cette mutation et la campagne orchestrée par la firme sur le traitement définitif de l'obésité humaine. De plus, au moment de l'annonce, on ne connaissait pas encore clairement les effets sur les souris!

Dans le dernier événement médiatique romand, le vaccin contre les ulcères développé au CHUV, les études complètes ont été réalisées chez l'animal. La presse a choisi de promouvoir le produit *avant* que des tests sur son efficacité chez l'homme aient pu être faits (les tests d'innocuité ayant été réalisés). Le succès étant, pour une fois, local, on souhaite bonne chance au vaccin.

Même les chercheurs les plus célèbres ne développent pas d'immunité contre la gloire: l'immortel Pasteur tricha au moins trois fois dans sa vie pour présenter rapidement des résultats au grand public (voir *Science* du 19 février 1993): une campagne de vaccination contre l'anthrax, où, contrairement à ses affirmations, il utilisa le vaccin d'un compétiteur moins connu, et deux essais de vaccinations anti-rage, où il omit, contrairement aussi à ses dires en public, de faire le test chez l'animal. ■

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédactrice:
Valérie Bory (vb)
Ont également collaboré à ce numéro:
Sonja Bättig
Gérard Escher (ge)
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Christian Ogay (cog)
Charles-F. Pochon (cfp)
Forum: Jean-Christian Lambelet
Composition et maquette:
Valérie Bory, Jean-Luc Seylaz
Secrétariat: Murielle Gay-Crosier Marciano
Administrateur-délégué:
Luc Thévenoz
Impression:
Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens
Abonnement annuel:
80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone:
021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
CCP: 10-15527-9

ÉCOLOGIE

Au bonheur des poulets

La KAG que les Romands ne connaissent pas (GAC, titre français moins connu, signifiant *Groupe d'action des consommateurs pour la promotion de l'élevage fermier respectant l'animal et l'environnement*) a fait signer une pétition pour promouvoir l'élevage fermier en plein air. Cette pétition a récolté 24 000 signatures et a été déposée mardi 12 septembre, devant le Palais fédéral.

Mais quelle est l'arrière-fond de cette pétition, ou plutôt du groupe d'action KAG?

En premier lieu, la KAG est une association qui met à disposition son label de qualité, d'ailleurs reconnu par la Confédération, pour la viande provenant d'un élevage respectant ses normes strictes. Mais en deuxième lieu, c'est surtout une association politique, agissant comme groupe de pression.

Directement issu du mouvement écologique alémanique, ainsi que du mouvement de protection des consommateurs des années 70, cette association veut davantage de responsabilisation envers les animaux «utilitaires». D'après la KAG il ne faudrait pas oublier que les animaux sont aussi des êtres vivants ayant droit à un traitement correct,

respectant leur rythme biologique et leurs instincts. C'est ainsi que l'élevage en batterie des poules et des porcs est formellement interdit, parce que cruel.

Cette sensibilité à un élevage «heureux» est largement partagée en Suisse alémanique. Ce qui ne surprend pas, étant donné que les mouvements de la Nouvelle gauche incluant la protection des consommateurs et le mouvement écologique sont beaucoup plus forts dans les régions alémaniques, comme d'ailleurs en Allemagne et en Autriche.

Étant donné les sensibilités sociologiques diverses de part et d'autre de la Sarine, on serait tenté de faire le pari d'une attitude romande plus indifférente à l'égard des produits dits bio. Eh bien, Coop-Natura-Plan a fait une étude et les résultats sont surprenants: les Romands achètent dans la même proportion les produits «bio». Les chiffres exacts montrent même une légère avance chez nous. En Suisse romande le souci est plutôt celui d'un consommateur pragmatique, qui veut une viande produite dans les meilleures conditions possibles, ce qui inclut l'élevage. Pas par souci d'éthique, non, mais par souci de qualité, tout simplement.

Le Röstigraben semble souvent beaucoup plus grand qu'il n'est réellement, mais dès qu'on regarde de près, il arrive qu'une différence de codes culturels aboutisse néanmoins aux mêmes résultats! ■
Sonja Bättig